



SERVICES CULTURE ÉDITIONS  
RESSOURCES POUR  
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la  
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

## CONSIGNES AUX MEMBRES DE LA COMMISSION D'INTERROGATION

### Test de connaissances :

Le candidat tire au sort le sujet sur lequel il compose pendant 15 minutes maximum.

### Test pratique :

Le candidat subit un test pratique sur un chariot de catégorie 1.

1. **Vérifier la validation de la formation pratique** de la catégorie de chariot concerné sur l'attestation de conduite en sécurité du candidat ou sur le C.A.C.E.S. (pour ceux qui le présente).
2. S'assurer que le candidat porte **des chaussures de sécurité**.
3. Remettre le sujet (texte et plan du parcours) au candidat.
4. Lui laisser quelques minutes pour prendre connaissance de l'ensemble.
5. L'accompagner (à pied) pour qu'**il repère le parcours et ses particularités**.
6. Laisser le sujet à sa disposition pendant le temps du parcours.
7. Faire réaliser le parcours imposé durant 15 minutes maximum.
8. Récupérer le sujet à la fin de la prestation.
9. Réinitialiser le parcours après passage du candidat (durant les 10 minutes de passage du test de connaissances par le candidat suivant).

### Évaluation :

Compléter la grille d'évaluation de l'EP2 à l'aide :

\* du résultat au questionnaire à choix multiples ; la notation du test théorique s'effectue de la manière suivante :

- . 1 point si la réponse est totalement exacte,
- . 0 point s'il y a une ou plusieurs erreurs.

\* de la partie « phase 2 » qui correspond au parcours.

### Attestation de formation à la conduite :

Compléter la partie « Évaluation » de l'attestation de formation à la conduite ; *une note égale ou supérieure à 10/20 attribuée à un test permet de considérer que le candidat a subi ce test avec succès.*

### **REMARQUES :**

**La commission d'interrogation peut interrompre le candidat si celui-ci :**

- présente un comportement qui met en danger les membres de la commission, lui-même et/ou pouvant entraîner des dégradations matérielles ; dans ce cas établir un rapport ;
- dépasse le temps maximum attribué dans le règlement d'examen.

BEP Logistique et Transport	EP2 – Conduite de chariots de manutention mécanisée	Consignes pour le déroulement de l'épreuve	Session 2012	Page 1 sur 1
--------------------------------	--	--	-----------------	--------------